

Décision modificative n°3 pour l' exercice 2012

Cette proposition de DM3 a pour principal objectif d'inscrire les ajustements de crédits nécessaires suite aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de l'Etablissement. Les dépenses correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription des financements correspondants.

Cette DM3 (aux budgets principal et annexe) n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses concernés par la présente proposition de DM3 s'articule autour des principaux volets suivants :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest (budget annexe)
- Prévention et réduction du risque inondation
- Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (+ valorisation du patrimoine)
- Aménagement et gestion des eaux
- Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	BP 2012	BS 2012	DM2 2012	DM3 2012
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 431 657	269 703	275 367	0
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	2 102 204	164 069	11 554	0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	672 094	91 142	0	0
Démarche en vue de la modification des règlements d'eau	0	0	0	0
Gestion administrative de la redevance	74 424	0	91 974	210
Dépenses imprévues de fonctionnement	0	186 946	-99 740	-210
Exploitation des ouvrages	5 280 379	1 611 860	279 155	

Gestion administrative de la redevance

Les 210 € qui sont inscrits au budget correspondent à la prise en compte d'une créance admise en non-valeur (créances irrécouvrables). Cette dernière fait l'objet d'une délibération spécifique. Cette dépense est financée par le redéploiement de crédit du compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement ».

Prévention et réduction du risque inondation

	BP 2012	BS 2012	DM2 2012	DM3 2012
Animation de la plateforme Inondations	62 010	0	0	0
Appui technique PCS, DICRIM et repères de crues	107 350	64 100	0	0
Démarche RVI (création d'un environnement favorable)	90 000	60 000	0	0
Démarche RVI (réalisation de diagnostics)	1 500 000	0	0	0

Démarche RVI (mesures effectives)	287 500	616 410	0	0
Démarche RVI (<i>Task force</i> temporaire)	250 400	24 023	0	0
Initiative commune PCA des collectivités	0	200 565	306 000	0
Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	0	200 000	0	0
Mission en Loire Moyenne	129 746	0	0	0
Programmes de restauration du lit et de renforcement des levées en Région Centre	1 702 895	0	0	- 240 000
PCS Région Centre	37 130	34 275	0	0
Etude de Vals dans les Départements du Cher et de la Nièvre	0	38 922	0	0
Mission sur le Bassin de la Maine	77 080	0	0	0
Etude Bassin du Loir (*)	0	0	0	0
Prévention des inondations et réduction des risques	4 244 111	1 238 295	306 000	- 240 000

(*) L'étude Bassin du Loir ne présente ici aucun budget puisque les crédits nécessaires à l'exercice 2012 ont été engagés en 2011 et ont été constatés dans les restes à réaliser lors du budget supplémentaire.

Mission sur le Bassin de la Maine

Redéploiement de crédits d'un montant de 2 620 € du chapitre 011 au chapitre 67 afin d'inscrire le trop perçu de cette action au titre de l'exercice 2011.

Programmes de restauration du lit et de renforcement des levées en Région Centre

Réduction en dépenses et recettes pour un montant de 240 000 € afin d'ajuster les crédits budgétés à la réalité de l'exécution de cette action sur l'exercice 2012.

Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (+ Valorisation du Patrimoine)

L'ensemble des crédits, pour les actions de stimulation de la recherche/données/information (+valorisation du patrimoine), a été prévu lors du budget principal et du budget supplémentaire.

Aménagement et gestion des eaux

	BP 2012	BS 2012	DM2 2012	DM3 2012
Appui et participation à la restauration des espèces de poissons migrateurs	623 000	0	8 569	0
SAGE Loir	74 573	71 027	1 428	0
SAGE Cher amont	59 443	335 583	700	0
SAGE Allier aval	68 008	90 042	1 250	0
SAGE Cher aval	68 562	375 646	0	0
SAGE Loiret	75 000	0	0	0
Appui et participation à la restauration des milieux naturels et de la continuité écologique	0	239 001	-1 036	0
Aménagement et gestion des eaux	968 586	1 111 299	10 911	0

SAGE Loir

Redéploiement de crédits d'un montant de 5 100 € :

- du chapitre 011 au chapitre 67 afin d'inscrire le trop perçu de subventions encaissées sur cette action au titre de l'exercice 2011 à hauteur de 2 600 €.
- du compte 611 vers le compte 6132 afin d'ajuster les crédits nécessaire au paiement du loyer du bureau de l'agent sur site à Anger à hauteur de 2 500 €.

SAGE Allier aval

Redéploiement de crédits d'un montant de 10 800 € :

- du chapitre 011 au chapitre 65 afin d'ajuster les crédits nécessaires au paiement de la mise à disposition d'une assistante à hauteur de 7 000 €.
- du compte 611 vers le compte 6132 afin d'ajuster les crédits nécessaire au paiement du loyer du bureau de l'agent sur site à Aubière à hauteur de 3 800 €.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

L'ensemble des crédits nécessaire au fonctionnement administratif de l'Etablissement a été prévu lors du budget principal et du budget supplémentaire.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	BP 2012	BS 2012	DM2 2012	DM3 2012
Site du Veudre	64 000	137 250	0	0
Site de Serre de la Fare	0	78 195	0	0
Site de Chambonchard	0	420 852	0	0
Patrimoine foncier	64 000	636 297	0	0

Site de Serre de la Fare

Il est à noter, conformément à la délibération n°12 -139 du Comité Syndical du 20 juillet dernier relative à la précision sur la prise en charge du budget supplémentaire 2012 du budget principal, que la décision modificative n°3 procède à la réimputation des crédits de recette provisoirement imputé au chapitre 77 « Produits exceptionnels » compte 7788 « Produits exceptionnels divers » vers le chapitre 024 « Produits de cession des immobilisations ».

L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de décision modificative n°3 au budget principal et annexe pour 2012 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 – budget principal
- approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 – budget annexe
- créance admise en non-valeur de l'exercice 2012 – budget annexe